

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC



RAPPORT ANNUEL 2006-2007



LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, juillet 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec m'a remis son rapport d'activités pour l'année 2006-2007.

Il est conforme au règlement concernant les normes sur la confection et le contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles.

Jacques P. Dupuis

Saint-Hyacinthe, juillet 2007

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles du Québec

Monsieur le Ministre,

Nous vous transmettons le rapport des activités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'année 2006-2007.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,


Christiane Gagnon, D.M.V.

Saint-Hyacinthe, juillet 2007

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, à titre de présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, de vous soumettre le rapport des activités de notre organisme pour l'année 2006-2007.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La présidente,


Christiane Gagnon, D.M.V.



TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation.....	couverture 2
Énoncé de mission	couverture 3
Rapport de la présidence et de la direction générale.....	page 2
Administrateurs du Bureau, du comité administratif et structure administrative	page 5
Bureau et comité administratif.....	page 6
Médicaments	page 7
Rémunération	page 7
Reconnaissance du mérite.....	page 7
Rapport du syndic.....	page 8
Rapport du comité de discipline.....	page 10
Rapport du comité de révision des plaintes	page 10
Rapport du conseil d'arbitrage des comptes	page 10
Rapport de la Direction des communications	page 11
Revue scientifique	page 11
Rapport du développement professionnel.....	page 12
Inspection professionnelle	page 13
Congrès	page 15
Admission.....	page 15
Formation en médecine vétérinaire	page 16
Spécialistes	page 16
Comités ad hoc	page 17
Incorporation professionnelle (Loi 169)	page 17
Techniciens en santé animale	page 17
Comité conjoint avec l'Ordre des pharmaciens.....	page 17
Révision du processus électoral	page 18
Conflits d'intérêts.....	page 18
Loi 14.....	page 18
Tableau des membres	page 19
Statistiques	page 20
Rapport des vérificateurs	page 21



PRÉSIDENTE ET DIRECTION GÉNÉRALE

On peut sans hésitation qualifier l'exercice 2006-2007 de mouvementé, mais certainement pas de chaotique. Malgré la vacance de plus de six mois au poste de la direction générale et d'autres impondérables, l'Ordre s'est acquitté de sa mission de surveillance de l'exercice avec la même rigueur et les mêmes contrôles, sans compromettre le volume ni la qualité de ses activités.

L'inventaire des travaux de l'année s'articule autour de trois pôles : laborieux, mais fructueux travaux réglementaires, investissement croissant dans les dossiers d'intérêt public et prompt traitement d'abondantes interpellations médiatiques.

TRAVAUX RÉGLEMENTAIRES

Au terme de plus d'une décennie de travaux, le *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires* a été publié pour la première fois à titre de projet dans la Gazette officielle, le 4 octobre 2006. Sa version définitive ayant reçu l'aval de l'Office des professions du Québec, le règlement, tout juste transmis au gouvernement au terme de cet exercice, devrait être mis en vigueur sous peu. Les médecins vétérinaires pourront enfin bientôt exploiter tout le potentiel de l'apport des techniciens en santé animale à leurs pratiques pour le plus grand bénéfice des clientèles.

Après de multiples remaniements techniques et deux consultations auprès des membres, le projet de *Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société* ainsi que les modifications au *Code de déontologie*, ont été à nouveau officiellement adoptés dans les deux langues, à la satisfaction de l'Office. Le débloqué récent par le gouvernement des projets de règlements d'exercice en société soumis par les ordres annonce une adoption imminente.

L'adoption en juin 2006 du projet de Loi 86 — *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives* et sa mise en vigueur prévue en septembre 2007 ont initié un branle-bas de travaux pour permettre à l'Ordre de se conformer à la nouvelle législation dans les délais prescrits.

Sous l'égide du Conseil interprofessionnel du Québec, les 45 ordres ont mis en commun leurs ressources pour développer une interprétation commune de cette nouvelle législation particulièrement complexe et élaborer des outils pratiques en vue d'une application uniforme et conviviale.

ACCÈS À LA PROFESSION POUR LES DIPLÔMÉS ÉTRANGERS

L'Ordre s'est rapidement saisi des nouvelles dispositions législatives adoptées en juin 2006 permettant aux ordres la création réglementaire de nouvelles catégories de permis



pour favoriser l'accès aux professions pour des diplômés étrangers. À l'échéance de ses travaux en juin 2007, le comité de travail constitué à cet effet entend soumettre au Bureau des propositions modulées aux besoins spécifiques de la profession et aux attentes de la population.

Dans la même veine, l'Ordre a conclu une entente de collaboration avec l'Ordre vétérinaire français en vue de favoriser la reconnaissance mutuelle des diplômés des écoles de la France et du Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a sollicité et obtenu une contribution financière de 20 000 \$ de la part du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) pour réaliser son plan d'action visant à favoriser l'intégration des nouveaux immigrants candidats à la profession. Ce plan comprend notamment la tenue de sessions d'intégration culturelle à la profession vétérinaire québécoise et l'optimisation du site Internet de l'Ordre pour accélérer le traitement en ligne des demandes d'admission à la profession des diplômés hors Québec.

DOSSIERS D'INTÉRÊT PUBLIC

L'Ordre a répondu promptement aux appels des gouvernements à la mobilisation des compétences en vue de contrer la menace réelle d'une pandémie d'influenza aviaire au Québec et au Canada.

Il a adopté les critères d'autorisation spéciale d'exercice de la médecine vétérinaire en cas d'urgence pour permettre le recrutement massif de professionnels étrangers sur une base temporaire.

Il a conclu des ententes avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) pour la mise sur pied et le maintien d'une réserve vétérinaire francophone en cas de désastre national dont la première cohorte a déjà suivi une formation sur mesure en mars de cette année.

Le Bureau a adopté les lignes directrices de l'Association canadienne des vétérinaires de zoo et de la faune en vue de mieux encadrer des pratiques particulièrement à risque pour le public liées au contexte d'une relation professionnelle entre un médecin vétérinaire et un client qui est une agence gouvernementale.



L'avènement menaçant pour la santé publique des deux premiers cas de rage du raton laveur au Québec, en mai 2006, s'est avéré une opportunité de synergie fructueuse entre la profession, les décideurs et la population.

Par voie électronique, l'Ordre a immédiatement informé tous les praticiens des mesures de capture pour plusieurs espèces aux fins de dépopulation ou de vaccinations entreprises par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Par voie de lettres personnalisées, l'Ordre a également incité les quelques 1 150 municipalités du Québec à adopter des mesures pour favoriser la vaccination contre la rage des chats et des chiens et à diffuser auprès de leurs citoyens l'information sur les mesures de biosécurité à prendre pour leur protection personnelle.

L'Ordre a fait des représentations soutenues auprès du MAPAQ pour alerter le gouvernement sur l'imminence dramatique d'une pénurie de spécialistes dans les laboratoires du ministère et de médecins vétérinaires dans les abattoirs du Québec.

Au terme de cet exercice, il est confirmé que des mesures concrètes ont été mises en vigueur par le gouvernement pour contenir cette problématique.

L'Ordre a joint son expertise à celle des Ordres des agronomes, des diététiciens et des chimistes du Québec pour produire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) des recommandations visant la protection de la santé publique dans le secteur agroalimentaire.

DOSSIERS MÉDIATISÉS

La remise en question des protocoles de vaccination chez les chiens et les chats dans un reportage de fond paru dans un respectable et populaire magazine de consommation a suscité une avalanche de demandes d'entrevues diffusées en cascades dans les émissions de grande écoute. On a tenté par la même occasion d'exploiter la question de la tarification vétérinaire considérablement variable selon les établissements.

Cette crise s'est révélée en fait une opportunité de faire le point sur la pertinence de la vaccination tant auprès du public qu'au sein de la profession.

Science, professionnalisme et transparence ont bien servi : la crise s'est rapidement apaisée, sans écorchure à la profession ni perte de confiance de la part du public et des clientèles.

Le rappel d'une ampleur sans précédent d'aliments commerciaux pour chiens et chats contaminés à la mélamine ayant causé le décès d'animaux a provoqué un déluge d'appels non seulement des médias, mais aussi des membres et de la population.

La gestion remarquablement responsable de cette crise par les praticiens, la diffusion d'une information scientifique, responsable et transparente par l'Ordre a contribué à positionner les médecins vétérinaires - à risque malgré eux d'être éclaboussés dans la tourmente - comme les conseillers experts et responsables dans tout dossier relatif à la nutrition et à la santé des animaux.

Dans cette crise d'ampleur nord-américaine, l'Ordre a dénoncé le vide inacceptable dans la législation fédérale qui a pour conséquence de laisser en plan des milliers de citoyens paniqués et avides d'informations justes, faute de la prise en charge par un quelconque organisme gouvernemental canadien de la gestion de cette crise qui relève pourtant de sa compétence.

ENJEU DÉMOGRAPHIQUE

On sait que le Québec connaît un solde migratoire nul. Comme d'autres, la profession vétérinaire se préoccupe activement de la question de la relève. Une recherche interne récente a produit des statistiques qui adoucissent quelque peu le tableau sombre dessiné à ce jour.

Selon les estimations, le nombre de médecins vétérinaires québécois frisera les 2 250 en l'année 2016, une augmentation d'environ 16 % par rapport à 2006. Contraire à la tendance observée dans le reste de la population active, cette situation positive s'explique principalement par le fait que les cohortes de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, seul établissement d'enseignement au Québec, sont actuellement de 85 finissants. Au début des années 1970, elles n'étaient que d'environ 33 pour grimper à 60 à la fin de la même décennie. Ces médecins vétérinaires formeront essentiellement le bassin de nouveaux retraités alors que le nombre de nouveaux diplômés sera toujours d'au moins 85 au cours des prochaines années.

De 1996 à 2006, l'augmentation a cumulé à 18 %. L'âge moyen des médecins vétérinaires québécois est de 42,6 ans, 3,96 % d'entre eux ont obtenu leur doctorat en médecine vétérinaire à l'extérieur du Canada.

Force, par contre, est de constater que de présumés conflits de valeurs intergénérationnels rendent plus complexe l'organisation du travail dans les établissements vétérinaires et pourraient éventuellement affecter l'offre globale des services vétérinaires à la population.

ADMINISTRATION

Aux résultats financiers 2006-2007, le déficit imprévu de 30 000 \$, contrairement au surplus de 8 000 \$ budgété en début d'exercice, repose sur les frais liés à la terminaison d'emploi du directeur général et secrétaire ainsi qu'au recrutement d'un successeur.

En ce qui concerne le programme d'assurance responsabilité professionnelle, l'Ordre se réjouit que sa stratégie établie il y a quatre ans porte fruit dans un temps record. Les membres ont bénéficié de l'abolition des franchises l'an dernier, d'une baisse des primes pour 2007-2008 ainsi que d'une consolidation du fonds d'assurance responsabilité qui promet une stabilisation à long terme.

Plusieurs des points d'action de la planification stratégique annuelle sont réalisés ou en cours, soit le diagnostic de la structure et du fonctionnement de la permanence, le bilan des moyens de communication et l'établissement d'une grille de compétence pour les inspecteurs.



Au terme de cet exercice, l'Ordre terminait ses travaux sur la dotation à la direction générale.

La prochaine directrice générale, avocate de formation et gestionnaire bien sensibilisée à la réglementation professionnelle, entrera en fonction en fin juin du prochain exercice.

Les résultats de cet exercice sont directement tributaires de la collaboration judicieuse et avisée des élus, du support efficace et motivé de l'ensemble du personnel ainsi que du dévouement indéfectible de tous les membres des comités.

Au nom de l'Ordre, je tiens à remercier personnellement et chaleureusement chacun des administrateurs du Bureau, les membres des comités, la direction et le personnel, ainsi que les nombreux collègues dont la complicité discrète et efficace a contribué à la réalisation de sa mission.

La présidente et directrice générale par intérim,

C. Christiane Gagnon
Dre Christiane Gagnon



ADMINISTRATEURS EXERCICE 2006-2007

Administrateurs élus du Bureau

Présidente : Dre Christiane Gagnon
 Est : Dr Gildas Haméon
 Québec : Dr Michel Major
 Mauricie-Bois-Francs et Estrie : Dr Roch Bourassa
 Dr Patrick Cavanagh
 Montréal : Dr Éric Norman Carmel
 Dr Giorgio Giusti
 Outaouais, Abitibi-Témiscamingue
 et Laurentides Dr Mario Giard
 Chaudière-Appalaches Dr André Trépanier
 Laval et Lanaudière Dr Alain Laperle
 Montérégie Dre Micheline Filion Carrière
 Dr Yves Gosselin
 Dre Manon Lécuyer
 Dr Roger Sauvé

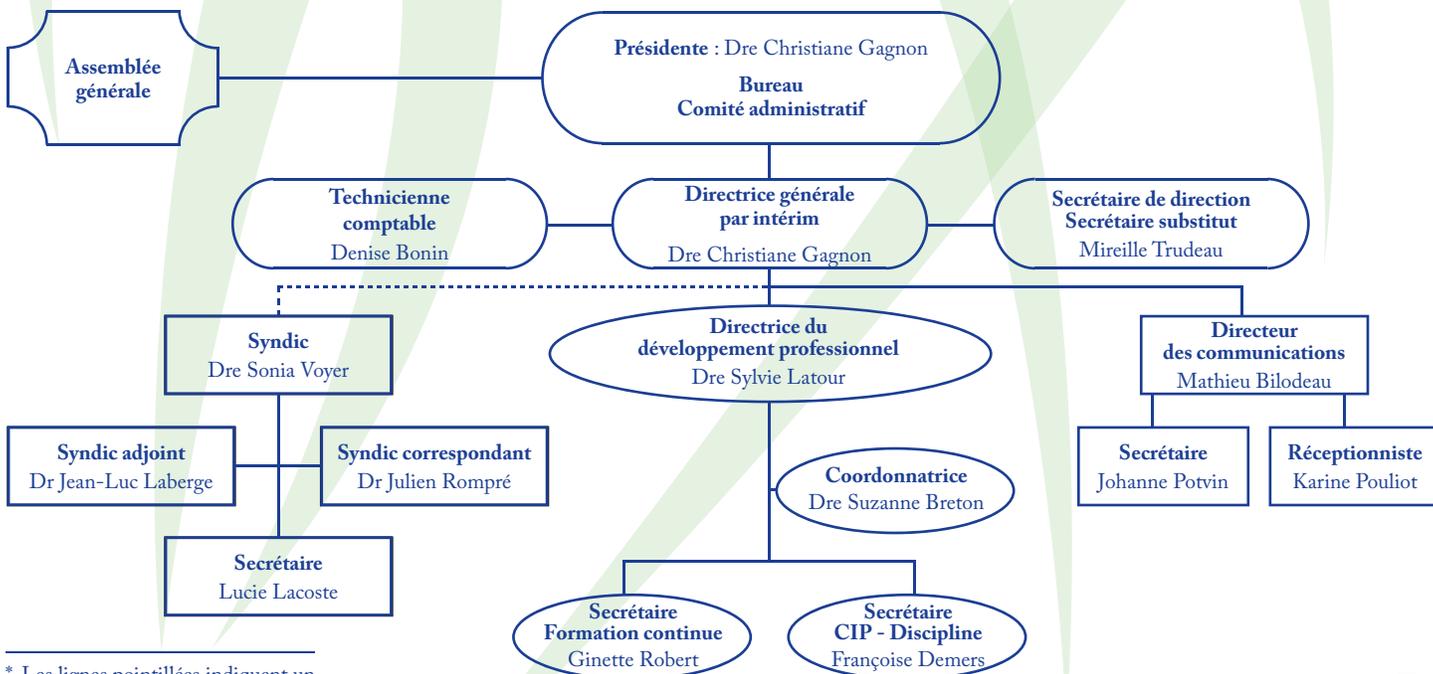
Administrateurs nommés : M. Paul-André Dorval
 M. Bernard Drouin
 Me Marc Garon

COMITÉ ADMINISTRATIF

Présidente : Dre Christiane Gagnon
 1^{er} vice-président : Dr Yves Gosselin
 2^e vice-président : Dr Alain Laperle
 Administratrice : Dre Micheline Filion Carrière
 Administrateur nommé : M. Bernard Drouin



STRUCTURE ADMINISTRATIVE



* Les lignes pointillées indiquent un lien administratif.



BUREAU ET COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Bureau définit les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires et à l'application des dispositions du *Code des professions* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires*. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le comité administratif, élu annuellement parmi les membres du Bureau, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Au cours du présent exercice, le Bureau a tenu quatre réunions régulières et une réunion téléphonique spéciale. Le comité administratif a tenu sept réunions régulières et une réunion spéciale.

Les faits saillants de la période, tels que soulignés dans les résolutions adoptées, se résument comme suit :

ADMISSION À L'EXERCICE

Octrois de permis permanent	86
Octrois de permis temporaire	18
Octroi de certificat de spécialiste	1
Renouvellements de permis temporaire	21
Reconnaisances d'équivalence de diplôme	24

ADMINISTRATION

- Adoption des prévisions budgétaires 2006-2007;
- choix de la date, de l'endroit et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle des membres;
- réalisation de la planification stratégique 2006-2010;
- nomination de Dre Christiane Gagnon à titre de directrice générale par intérim;
- octroi d'un mandat de dotation du poste de directeur général et secrétaire à la firme Raymond Chabot Ressources Humaines inc.;
- signature d'une entente de collaboration France-Québec relativement à la reconnaissance professionnelle vétérinaire;
- élaboration de critères pour l'octroi de permis dans des conditions d'urgence;
- audition d'un membre ayant fait l'objet d'une recommandation de stage par le comité d'inspection professionnelle;
- appui financier de 6 500 \$ au projet d'Initiation au leadership vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal;
- reconduction du mandat de la firme Prometric pour la surveillance des examens d'admission;
- renouvellement du programme collectif d'assurance médicaments avec l'Industrielle Alliance;
- renouvellement du programme d'assurance responsabilité professionnelle avec La Capitale;
- renouvellement de divers contrats de services.

COMITÉS ET NOMINATIONS

- Nomination d'un syndic correspondant;
- nomination d'un syndic *ad hoc*;
- nomination d'un délégué et d'un délégué substitut au Conseil interprofessionnel du Québec;
- **admission** : reconduction de deux membres;
- **conseil d'arbitrage des comptes** : reconduction de deux membres;
- **discipline** : reconduction de deux membres;
- **inspection professionnelle** : nomination de deux enquêteurs-experts, reconduction de quatre enquêteurs-experts et reconduction de quatre membres;
- **médicaments** : reconduction du président;
- **reconnaissance du mérite** : reconduction de trois membres;
- **rémunération** : reconduction du président;
- **spécialistes** : nomination de cinq membres.

PRIX ET MÉDAILLE

- Attribution de la médaille de saint Éloi au docteur Robert Patenaude;
- présentation de la candidature du docteur Luc Breton pour le prix *Mérite du CIQ*.

RÈGLEMENTATION

- Adoption du programme d'inspection professionnelle 2006-2007;
- adoption du *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires*;
- adoption de modifications au *Code de déontologie des médecins vétérinaires* relatives aux conflits d'intérêts.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

Imposition de stage de perfectionnement	2
Poursuite pour pratique illégale	0
Radiation du tableau des membres	0



MÉDICAMENTS

MEMBRES :

Dr Yves Gosselin, président
Dr Pierre Bédard
Dr Richard Bourassa
Dr Daniel Venne
Dr Alain Villeneuve

MANDAT :

Le comité a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et formule, s'il y a lieu, des recommandations au Bureau quant aux positions à adopter.

RÉALISATIONS :

Bien qu'aucune réunion formelle n'ait été tenue durant l'exercice, le comité a répondu à différentes consultations initiées par la Direction des médicaments vétérinaires (DMV) de Santé Canada eu égard au *Règlement sur les Aliments et Drogues*, a continué de siéger au comité consultatif mis sur pied par la DMV et a participé à de nouveaux comités de travail canadiens portant entre autres sur l'importation des médicaments vétérinaires à des fins personnelles et sur l'utilisation des ingrédients pharmaceutiques en vrac.

À l'échelle québécoise, à titre de membre du Groupe Qualité mis sur pied par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le comité a contribué à l'élaboration de recommandations visant à contrer la problématique de la résistance aux antimicrobiens.

RÉMUNÉRATION

MEMBRES :

Dr Yves Gosselin, président
Dre Micheline Filion Carrière
M. Bernard Drouin

MANDAT :

Le comité a pour mandat de déterminer les changements aux échelles salariales établies dans la politique de rémunération en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation. Il est également chargé des évaluations du syndic et du directeur général et de faire les recommandations au Bureau quant à leur traitement. Il recommande aussi au Bureau la rétribution à consentir à la présidence.

RÉALISATIONS :

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a révisé l'échelle salariale reliée au poste de directeur général et secrétaire de l'OMVQ.

Il entrevoit pour la prochaine année de se pencher sur l'ensemble de la politique de la rémunération et sur de nouveaux outils d'évaluation du personnel.

RECONNAISSANCE DU MÉRITE

MEMBRES :

Dr Roch Bourassa, président
Dr Paul Baillargeon
Dr Norbert Bonneau
Dr Denys C. Turgeon

MANDAT :

Le comité a pour mandat d'étudier les mises en nomination touchant tous les prix et récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre.

RÉALISATIONS :

Le comité a tenu deux réunions durant l'année.

Ses membres ont recommandé la candidature du docteur Robert Patenaude aux administrateurs du Bureau comme lauréat de la médaille de saint Éloi, prix reconnaissant l'œuvre de l'ensemble d'une vie professionnelle. Cette année, le comité a également remis au Bureau un document de travail sur la création du *Temple de la renommée de la médecine vétérinaire*.

Finalement, il a recommandé la candidature du docteur Luc Breton pour le prix *Mérite du CIQ*.



SYNDIC

SA COMPOSITION :

Dre Sonia Voyer, syndic
Dr Jean-Luc Laberge, syndic adjoint
Dr Julien Rompré, syndic correspondant (août 2006)
Mme Lucie Lacoste, secrétaire de gestion

MANDAT :

Conformément à son mandat, le syndic veille à faire respecter le *Code des professions* ainsi que la *Loi sur les médecins vétérinaires* et les règlements qui en découlent.

À la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements, le syndic et le syndic adjoint peuvent faire enquête conformément à l'article 122 du *Code des professions*.

Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic ou le syndic adjoint peut alors décider de porter, en vertu de l'article 116 du *Code des professions*, une plainte devant le comité de discipline. Il peut aussi, selon les conclusions de l'enquête, référer le cas au comité d'inspection professionnelle ou, conformément à l'article 123.6 du *Code des professions*, tenter de concilier les parties.

Il doit également procéder à la conciliation des comptes, conformément au règlement de l'Ordre adopté à cet effet, si les parties le requièrent.

BILAN DES ACTIVITÉS :

Dans le cadre de ce mandat, nous avons répondu à des demandes de renseignements, des demandes d'enquête et à une demande de conciliation de compte. Nous avons, selon le cas, ouvert des dossiers, procédé à des enquêtes, à des conciliations de litige, porté une plainte devant le comité de discipline et procédé dans des causes pendantes.

Entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007, nous avons complété 26 enquêtes commencées durant l'exercice précédent. Nous avons reçu 1756 appels téléphoniques dont 140 demandes d'enquête et une (1) demande de conciliation de compte. De ces 140 demandes d'enquête, 15 ont été écartées au niveau de la pré-enquête tandis que 125 ont débouché sur une ouverture de dossier et une enquête approfondie.

De ces 151 dossiers (125 nouveaux et 26 de l'exercice précédent) :

1. 72 ont été fermés sans faire l'objet d'une plainte devant le comité de discipline:
 - 24 à la suite de recommandations faites aux médecins vétérinaires concernés;
 - 2 à la suite d'avis de non-conformité;
 - 11 à la suite d'engagements pris par les médecins vétérinaires en cause;

- 3 à la suite du transfert du dossier au comité d'inspection professionnelle;
- 32 à la suite de notre conclusion à l'effet que la situation ne justifiait pas le dépôt d'une plainte disciplinaire.

De ces 72 décisions de ne pas porter plainte, 17 ont été soumises au comité de révision.

2. Six (6) ont été fermés à la suite d'une conciliation entre les parties.
3. 72 sont encore à l'étude.
4. Un (1) a fait l'objet d'une plainte disciplinaire pour dérogation à la *Loi sur les médecins vétérinaires* et aux règlements, ce qui porte à quatre (4) les plaintes en suspens devant le comité de discipline.

CONCILIATION DE COMPTE :

Une (1) demande de conciliation de compte a eu lieu.

PROVENANCE DES DEMANDES D'ENQUÊTE :

De ces 140 demandes d'enquête, 19 provenaient des membres, 120 du public et une (1) du comité d'inspection professionnelle.

EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE :

Trois (3) nouveaux dossiers relatifs à l'exercice illégal de la profession ont été ouverts durant cet exercice et s'ajoutent aux six (6) qui étaient toujours à l'étude à la fin de l'exercice précédent.

- Deux (2) ont été fermés à la suite d'un avertissement;
- deux (2) ont été fermés car il n'y avait pas matière à poursuite;
- cinq (5) sont encore à l'étude.



DONNÉES STATISTIQUES :

Le tableau suivant compare les données du présent rapport avec celles des années précédentes. Bien que le nombre de demandes d'enquête acheminées au bureau du syndic ait diminué par rapport aux années précédentes, le nombre des enquêtes jugées nécessaires par le syndic a pour sa part augmenté de façon significative.

Années	Appels reçus	Demandes d'enquête	Dossiers d'enquête ouverts
2001-2002	1586	125	50
2002-2003	1444	140	95
2003-2004	1700	173	115
2004-2005	1655	196	145
2005-2006	1907	191	96
2006-2007	1756	140	128

BILAN DE L'EXERCICE 2006-2007 :

Le nombre des enquêtes menées par le bureau du syndic confirme la tendance à la hausse des dernières années. La tarification des services vétérinaires demeure incontestablement un sujet récurrent d'insatisfaction du public. Toutefois, ce n'est pas nécessairement la hauteur de la facture qui est discutée, mais plutôt le détail de ces actes et de ces frais que le client ignore souvent avoir autorisés.

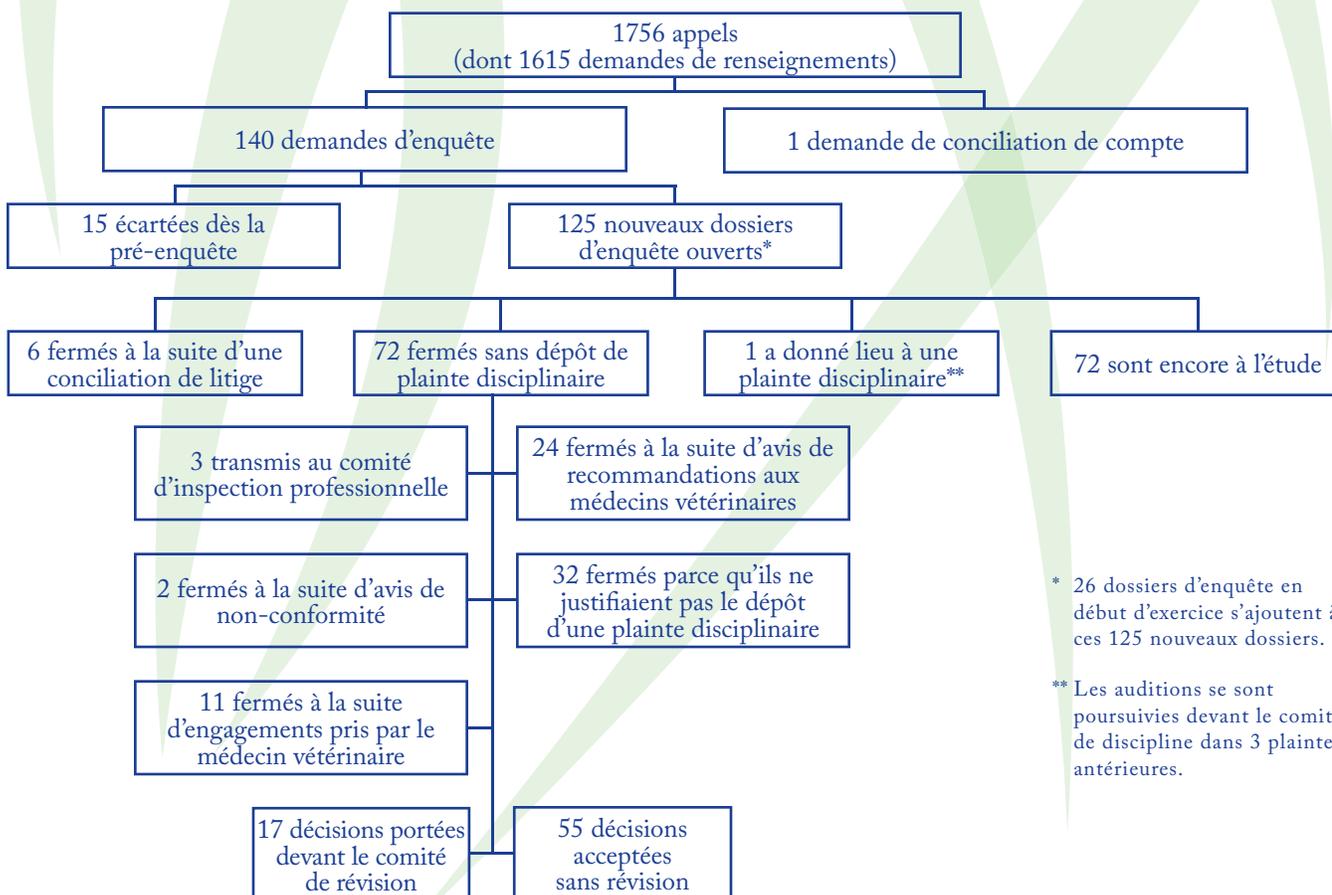
La prévention de ces situations de litige passe donc par la communication d'une information complète, à la portée du client. S'assurer que le message est compris de son interlocuteur peu familier avec la profession consolidera la relation de confiance entre le médecin vétérinaire et son client.

La syndic,



Dre Sonia Voyer

TABLEAU DES ACTIVITÉS



* 26 dossiers d'enquête en début d'exercice s'ajoutent à ces 125 nouveaux dossiers.

** Les auditions se sont poursuivies devant le comité de discipline dans 3 plaintes antérieures.



DISCIPLINE

MEMBRES :

Me France Bergeron, présidente
Dr Joël Bergeron
Dre Élise Coutu
Dr Jean-Paul Laferrrière
Dre Brigitte Lasnier
Dr Camille Moore
Dre Jadwiga Poray Wrzesinska
Dr Julien Rompré (jusqu'à juillet 2006)
M. Réjean Pedneault, secrétaire
Mme Françoise Demers, secrétaire substitut
Mme Ginette Robert, secrétaire substitut

RÉALISATIONS :

Le comité a tenu onze audiences durant l'année. Il a entendu les représentations sur sanction dans deux causes débutées en avril et en mai 2005 et rendu les décisions en 2006.

Des onze journées d'audiences, neuf ont été attribuées à une cause débutée en septembre 2005.

ACTIVITÉS :

Un médecin vétérinaire a été cité à comparaître devant le comité de discipline et a fait l'objet d'une plainte composée des infractions suivantes :

Article 46 du *Code de déontologie* et article 114 du *Code des professions* :

- avoir fait défaut de répondre, dans les plus brefs délais, aux différentes communications du comité d'inspection professionnelle;
- avoir fait défaut de répondre, dans les plus brefs délais, aux différentes communications du syndic.

Dans une décision sur sanction rendue le 11 décembre 2006, le comité a sanctionné l'intimé par une amende de 2 000 \$ sur le seul chef de la plainte.

DÉCISIONS QUI RESTENT À RENDRE :

- 1 décision sur culpabilité et sur sanction;
- 1 décision sur sanction;
- 1 décision sur requête en radiation permanente.

L'audition d'une plainte, débutée en septembre 2005, se poursuivra en juin 2007.

RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES :

Dr Jean Piérard, président
Dre Johanne Bernard
Mme Ginette Bérubé
Dr Robert Dodier
Dr Pierre Martin
Mme Johanne Valois

MANDAT :

En vertu du *Code des professions*, le comité a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline.

RÉALISATIONS :

Le comité a tenu trois réunions et traité douze demandes.

Dans les douze cas, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

MEMBRES :

Dr Gaston Provencher, arbitre
Dr Gilbert Hallé
Dre Caroline Proulx

MANDAT :

Le conseil d'arbitrage des comptes entend les parties et reçoit leur preuve ou constate leur défaut. Il peut maintenir ou diminuer le compte en litige, déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit et statuer sur le montant que le client a reconnu devoir et qu'il a transmis avec sa demande d'arbitrage.

RÉALISATION :

Aucune cause n'a été entendue au cours de cet exercice.



COMMUNICATIONS

La Direction des communications a pour mandat de diffuser le plus efficacement possible l'information d'intérêt pour les membres de l'OMVQ. Elle doit également assurer le maintien d'une relation continue et efficace avec les différents médias qui sollicitent l'opinion de l'Ordre sur des sujets d'actualité.

Le journal *Le Vétérinaire*, avec ses six parutions par année, est toujours le moyen de communication privilégié avec les membres. Le *Vétérinaire Flash*, lancé il y a maintenant deux ans, est devenu un moyen de communication efficace pour la diffusion de nouvelles reliées à l'actualité, pour de l'information devant être diffusée dans les meilleurs délais ou pour des dossiers comportant des documents multimédias. L'Ordre est maintenant en mesure de rejoindre par courriel 1650 médecins vétérinaires, une augmentation de 10,37 % par rapport à l'année précédente.

Le tout nouveau site Internet de l'Ordre (www.omvq.qc.ca) est une source d'information aisément accessible pour les internautes. Parmi les nouveautés, notons :

- un outil public pour la recherche d'un médecin vétérinaire par ville ou par fonction;
- le développement d'un système de paiement en ligne par carte de crédit;
- des formulaires permettant aux membres de modifier leur dossier ou de faire paraître des annonces;
- et un système de sécurité renforcé pour la section réservée.

Plus de 850 médecins vétérinaires, soit une augmentation de 9,67 %, ont activé leur mot de passe pour avoir accès à la section réservée du site.

Le développement d'un module de gestion des événements a été complété et fut utilisé entre autres lors du dernier congrès annuel.

Outre son importante contribution au rayonnement mondial de la profession vétérinaire du Québec, la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* remplit une mission de formation continue et d'outil de référence. Plusieurs questionnaires complétés, comme en témoigne le rapport du comité de la revue, sont acheminés au secrétariat de la formation continue pour reconnaissance.

En dernier lieu, les événements chapeautés par la Direction des communications, soit le tournoi de golf et le Salon des exposants du congrès annuel, ont une fois de plus eu un vif succès et contribué à rassembler la communauté vétérinaire et ses différents partenaires.



Mathieu Bilodeau
Directeur des communications

REVUE

MEMBRES :

Dr Jean Piérard, rédacteur en chef
Dr André Bisaillon, rédacteur
Dr André Dallaire, rédacteur
Dr Claude Pigeon, rédacteur
Dre Suzanne Breton, coordonnatrice du développement professionnel

MANDAT :

Le comité a pour mandat de publier chaque année quatre numéros de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec*. La Revue, produite conjointement avec la Faculté de médecine vétérinaire, renseigne les médecins vétérinaires québécois sur les récents développements scientifiques.

La revue est répertoriée dans une dizaine de catalogues internationaux. De plus, elle est échangée, via la bibliothèque de la Faculté, avec plus de 70 autres revues à travers la planète.

RÉALISATIONS:

Le comité n'a pas tenu de réunion durant l'année.

Au cours de l'année 2006, trois numéros de la revue « *Le Médecin Vétérinaire du Québec* » ont paru. Les thèmes développés ont été: « Ophtalmologie » avec Chantal Pinard, D.M.V., « Thériogénologie du mâle » avec Réjean Lefebvre, D.M.V. et « Traitement de la douleur animale » avec Éric Troncy, D.V.

Cent trente-cinq questionnaires de formation à distance ont été retournés pour correction et compilation aux fins de crédits de formation continue.



DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

La Direction du développement professionnel est responsable de la majorité des dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et la compétence des membres de la profession. Elle assure le soutien permanent auprès des comités en lien avec ce mandat, soit l'admission à l'exercice, l'inspection professionnelle, la formation continue, le congrès annuel, la formation (initiale) en médecine vétérinaire et les spécialistes. Au besoin, elle s'occupe également de tout autre dossier pertinent au développement professionnel.

Le regroupement de tous ces dossiers sous la Direction du développement professionnel a permis d'améliorer la réponse aux interrogations des membres par rapport aux exigences de formation continue, aux *Normes minimales d'exercice* ou toute autre question à caractère professionnel.

Parmi ses différentes responsabilités, le développement professionnel supervise la formation continue. Cette tâche consiste à :

- surveiller et approuver les formations et programmes donnés par les organismes externes;
- suivre de près le nombre, la qualité et la disponibilité des sessions, de façon à s'assurer du maintien de l'accessibilité à la formation et du degré de satisfaction des membres face à ces activités;
- vérifier que les médecins vétérinaires respectent les exigences de formation continue, en tenant à jour la fiche personnelle de chacun d'eux et en faisant les suivis nécessaires, en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle;
- s'assurer que les formations inscrites correspondent aux domaines d'exercice du membre;
- gérer la formation à distance (vidéocassettes, recueils et questionnaires de la revue).

La Direction du développement professionnel prend la majorité des décisions administratives qui concernent la formation continue. Cependant, toute modification à la politique actuelle doit être adoptée par les administrateurs du Bureau.

Au cours de l'exercice 2006-2007, aucune modification n'a été apportée au guide des *Exigences de formation continue en médecine vétérinaire* et la dernière mise à jour date de février 2004.

Afin d'informer les membres des différentes sessions scientifiques données par les associations ou les organismes externes, un babillard est publié dans chaque parution du journal *Le Vétérinaire*.

Le congrès annuel, organisé en collaboration avec la Direction des communications, représente la plus importante activité de formation continue de l'Ordre. En 2006, cet événement a

connu un autre très grand succès et offrait la possibilité aux médecins vétérinaires présents d'acquiescer jusqu'à 18 heures de formation continue.

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres grâce à la vidéothèque de l'Ordre, actualisée annuellement. Celle-ci compte maintenant 144 titres avec questionnaires ainsi que les recueils de conférences des 5 derniers congrès de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2006-2007, plus de 190 médecins vétérinaires se sont prévalus de cette opportunité, soit par la location de vidéocassettes (55 locations), soit par les questionnaires de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* (135 questionnaires retournés).

Les autres dossiers supervisés par la Direction du développement professionnel sont décrits de façon plus détaillée dans les pages suivantes. Les années qui se sont écoulées depuis la création de la Direction du développement professionnel ont démontré que le fait de regrouper la majorité des dossiers relatifs à la qualité de l'exercice sous une même direction offre une possibilité d'intervention supérieure, basée sur une connaissance générale et une vue d'ensemble de tous ces dossiers. Ainsi, certaines formations proposées dans le cadre du congrès peuvent l'être en réponse à des lacunes rencontrées lors des visites d'inspection professionnelle.

Au cours de cet exercice, la Direction du développement professionnel a aussi participé à différents comités *ad hoc* et groupes de travail à l'Ordre, notamment les techniciens en santé animale, l'incorporation professionnelle (Loi 169), la mise en vigueur du projet de Loi 86, l'accès à la profession pour les diplômés étrangers (incluant la Loi 14), l'influenza aviaire et la réserve vétérinaire en cas de désastre national. Elle a également pris part à certaines activités de la Faculté de médecine vétérinaire, entre autres les entrevues des candidats au programme de médecine vétérinaire et le comité responsable du projet *Introduction au leadership vétérinaire*.

J'aimerais finalement souligner la précieuse collaboration et la contribution inestimable de tous les bénévoles qui participent aux différents comités en lien avec le développement professionnel ainsi que le travail de tout le personnel oeuvrant au sein de cette Direction. Je tiens à les remercier très sincèrement de leur dévouement et leur professionnalisme.

La directrice du développement professionnel,



Dre Sylvie Latour



INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES :

Dr Michel Turcotte, président
Dre Brigitte Boucher
Dre Solenne Courtemanche
Dre Sarah Despatie
Dr Sylvain Forget
Dr Pierre Marcoux
Dre Sylvie Robin
Dre Sylvie Latour, secrétaire
Dre Suzanne Breton, secrétaire substitut

INSPECTEURS-CONSEILS :

Dre Diane Capistran
Dr Maurice Desrochers
Dr Raymond Éthier (arrêt en octobre 2006)
Dre Andrée Lafaille
Dre Sophie Roy

ENQUÊTEURS-EXPERTS :

Dre Marie-Claude Bélanger
Dr Yvon Couture
Dr Paul Desrosiers
Dr Pierre-Grégoire Dubé
Dre Marilyn Dunn
Dr Gilles Fecteau
Dre Marie-Sophie Gilbert
Dr Gilbert Hallé
Dre Céline Lavallée
Dre Maryse Lavoie
Dre Manon Lécuyer
Dre Suzanne Milette
Dr Camille Moore
Dr Jean Moreau
Dre Denise Tousignant
Dr Claude Tremblay
Dr André Vrins

MANDAT :

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède notamment à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. De plus, à la demande du Bureau ou de sa propre initiative, le comité fait enquête sur la compétence professionnelle d'un membre, aux fins de laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au Bureau et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel.

RÉALISATIONS :

Durant l'exercice 2006-2007, le comité a tenu sept réunions régulières et une réunion d'orientation. Au cours de la réunion d'orientation, le comité a discuté plus en profondeur des différentes questions soulevées au fil des réunions régulières et a également révisé certaines exigences des *Normes minimales d'exercice*, pour lesquelles les inspecteurs-conseils avaient reçu des commentaires des médecins vétérinaires durant l'année.

Le comité a inspecté 432 médecins vétérinaires répartis dans 224 établissements. De ce nombre, 14 inspections constituaient des visites de contrôle. Il est à noter que l'une des visites régulières a été faite sans préavis au médecin vétérinaire, et en présence d'un représentant du Bureau du syndic, conformément à un engagement signé entre les parties. Certaines statistiques relatives aux visites d'inspection sont indiquées dans les deux tableaux qui apparaissent à la page suivante.

La présence de deux nouvelles inspectrices-conseils pour le domaine des animaux de compagnie a permis au comité de remettre la liste des visites de ce secteur d'activité plus à jour, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de visites en 2006-2007 comparativement à l'exercice précédent. Cependant, en ce qui concerne les grandes populations animales, l'inspecteur-conseil de ce domaine de pratique a dû cesser ses activités au cours de l'année et la nomination d'un nouvel inspecteur-conseil devrait se faire au cours du prochain exercice. La répartition des médecins vétérinaires visités, selon les domaines de pratique, a été la suivante : 72 % pour les animaux de compagnie, 27 % pour les bovins et les équins et 1 % pour les grandes populations animales.

À l'analyse des données statistiques, il est intéressant de noter que plus de 76 % des médecins vétérinaires visités ont reçu 10 recommandations ou moins et que plus de 55 % des professionnels visités auront leur prochaine visite régulière dans 5 ans ou plus. Afin d'assurer une lecture adéquate de ces statistiques, il est important de préciser que celles-ci sont en chiffres absolus et ne tiennent pas compte du nombre de points sur lesquels porte l'inspection, selon le secteur d'activité, soit 70 pour les animaux de compagnie, 34 pour les bovins, 29 pour les équins et 28 pour les grandes populations animales. La différence du nombre de paramètres vérifiés s'explique par la nature même des établissements visités.

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement les ententes pour les urgences, la tenue des dossiers, le registre des substances contrôlées, la garde sécuritaire des médicaments contrôlés, les mesures de sécurité en radiologie, la lampe à haute intensité pour la lecture des radiographies, la conservation adéquate des médicaments, l'emplacement de la pharmacie, les protocoles d'anesthésie et d'analgésie, la modernisation de la bibliothèque, la conformité du local pour l'hospitalisation et le traitement des animaux contagieux, la conformité des ordonnances et le respect des normes pour l'appellation d'hôpital.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le comité a aussi procédé à quatre enquêtes particulières sur la compétence professionnelle dans le domaine des animaux de compagnie et à une enquête particulière dans celui des grands animaux. À la suite de ces



enquêtes, le comité a recommandé au Bureau d'imposer un stage de perfectionnement à deux médecins vétérinaires dans le domaine des animaux de compagnie et un médecin vétérinaire a signé un engagement à actualiser ses connaissances, à l'aide de formations théoriques spécifiques, dans ses deux secteurs d'activité. Deux médecins vétérinaires se sont prévalus de leur droit à se faire entendre devant le comité, avant que ne soient transmises les recommandations au Bureau.

Le comité a également supervisé un stage de perfectionnement volontaire en chirurgie des animaux de compagnie.

De plus, le comité a :

- analysé plus à fond la tenue de dossiers de 3 médecins vétérinaires;
- fait le suivi de 3 dossiers provenant du syndic;
- pris connaissance d'engagements signés par 3 médecins vétérinaires avec le Bureau du syndic et a fait les suivis nécessaires;
- soumis 1 dossier à l'attention du syndic;
- dressé la liste des médecins vétérinaires qui n'ont pas fait les heures requises de formation continue, puis a fait les visites d'inspection nécessaires;
- étudié la question des services d'urgence, en particulier dans le domaine des animaux de compagnie, a proposé certains éléments de solution et a recommandé au Bureau de se pencher sur cette situation problématique croissante;
- précisé une norme relative aux enclos extérieurs;
- étudié la situation des médecins vétérinaires en santé publique;
- modifié le questionnaire prévisite de façon à vérifier l'existence d'une procédure établie en cas de plainte d'un client ou pour la prise en charge d'un client mécontent;
- vérifié la validité de l'information apparaissant sur l'état de dossier des médecins vétérinaires visités;
- discuté des formats possibles d'archivage des radiographies numériques;
- débuté le processus de sélection pour un inspecteur-conseil dans le domaine des grandes populations animales.

Au cours d'une réunion d'orientation, le comité a :

- révisé et modifié certaines exigences des *Normes minimales d'exercice*;
- révisé la politique de formation continue obligatoire;
- révisé le processus d'inspection professionnelle;
- modifié les formulaires des *Correctifs à apporter*, de manière à en faire le rapport final du comité;
- préparé un formulaire d'évaluation de la visite d'inspection professionnelle;
- discuté de l'appellation des établissements vétérinaires;
- discuté de certaines questions relatives à la pharmacie et aux ordonnances vétérinaires;
- étudié une demande provenant du syndic se rapportant à une publicité;
- recommandé au Bureau d'entériner la politique du choix du membre du comité qui participe à une enquête particulière sur la compétence;
- dressé le programme de surveillance générale pour 2007-2008 pour approbation par le Bureau.

Au cours de cet exercice, quelques rencontres diverses ont aussi eu lieu :

- participation à certaines activités et formations données par le Conseil interprofessionnel du Québec, traitant de divers sujets relatifs à l'inspection professionnelle;
- rencontre entre le président et la secrétaire du comité, la présidente de l'Ordre ainsi que la syndic pour discuter de différentes questions relatives à l'inspection professionnelle;
- quelques rencontres entre la secrétaire du comité et les inspectrices-conseils du domaine des animaux de compagnie.

STATISTIQUES - INSPECTION PROFESSIONNELLE 2006-2007

Nombre de recommandations	5 ou moins		6 à 10		11 à 15		16 et plus	
	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.
Animaux de compagnie	117	50	102	53	60	37	32	20
Grands animaux	57	46	49	15	10	2	0	0
Grandes populations animales	0	0	5	1	0	0	0	0

Prochaine visite	Contrôle (3 à 6 mois)		1 an		2 ½ ou 3 ans		5 ans et plus	
	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.	# m.v.	# établ.
Animaux de compagnie	19	12	21	18	128	69	143	61
Grands animaux	3	3	3	3	23	16	88	42
Grandes populations animales	0	0	0	0	1	1	4	1



CONGRÈS

MEMBRES :

Dre Christiane Gagnon
Dre Sylvie Latour
Dre Suzanne Breton
M. Mathieu Bilodeau
M. Réjean Pedneault

MANDAT :

Le comité organise le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer.

RÉALISATIONS :

Le comité a tenu une réunion et plusieurs rencontres préparatoires durant l'année 2006.

Le congrès de l'Ordre s'est déroulé du 12 au 14 octobre 2006 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe, sous le thème *Une profession à l'avant-scène*. De nouveau, l'événement a connu un très grand succès et plus de 334 médecins vétérinaires ainsi que 99 étudiants en médecine vétérinaire ont profité d'un riche programme scientifique qui touchait plusieurs aspects de la profession. Au total, 35 conférenciers ont présenté 48 conférences dans cinq secteurs d'activité, soit les animaux de compagnie, les bovins, les équins, la santé publique et l'industrie animale. En complément, le programme des techniciens en santé animale, donné par 4 conférenciers, a également été très apprécié et a accueilli 84 participants. Aussi, dans le cadre de ce programme, un atelier sur l'éducation primaire du chiot *Le Puppy Party*, a grandement suscité l'intérêt des TSA.

Cette année, le programme professionnel invitait les participants à une réflexion éthique sur les conflits d'intérêts dans la profession. Les conférenciers de ce forum interactif étaient M^e Hélène Ouimet, M. Georges A. Legault et le Dr Jean-Luc Laberge. En tout, 69 médecins vétérinaires ont assisté à ce programme extrêmement intéressant. Au cours de cette journée, les Drs Martine Dubuc et Sylvain St-Hilaire ont aussi fait une courte présentation au sujet d'un plan d'urgence en santé animale et à la constitution de la « réserve vétérinaire ».

Le Salon des exposants du congrès 2006 a changé de salle, a pris une toute nouvelle forme et s'est agrandi, avec un total de 77 espaces occupés par 56 exposants et 6 organismes sans but lucratif. De plus, 144 représentants étaient présents, soit 27 inscriptions complètes, 116 inscriptions de base et un laissez-passer d'une journée.

Lors du banquet, deux membres de la profession ont été honorés par la remise d'un prix :

- médaille de saint Éloi : Dr Robert Patenaude
- prix Mérite du CIQ : Dr Luc Breton

Cette année encore, les résultats du sondage fait auprès des participants ont démontré un taux de satisfaction élevé par rapport à la qualité du programme scientifique et à l'organisation générale de l'événement.

ADMISSION

MEMBRES :

Dr Jean Piérard, président
Dr Rocky Di Fruscia
Dr Gilles Fecteau
Dr Alain Villeneuve

MANDAT :

Le comité d'admission, dont les membres sont nommés par le Bureau, a pour mandat de surveiller l'admission à l'exercice en conformité avec le *Règlement sur l'équivalence de diplôme et de formation* et le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis*.

Les membres du comité font l'étude des dossiers académiques soumis par des candidats diplômés hors Québec qui demandent une reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation en médecine vétérinaire. Des recommandations à cet effet sont transmises au Bureau.

RÉALISATIONS :

Le comité a tenu 6 réunions ou consultations au cours de l'année. Après l'étude de 24 dossiers académiques, le comité a recommandé aux administrateurs de :

- reconnaître l'équivalence de diplôme dans 7 dossiers académiques de candidats détenteurs de diplôme délivré par des établissements d'enseignement agréés par l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) et par l'Association américaine des médecins vétérinaires (AVMA), pour :
 - 4 médecins vétérinaires diplômés hors Québec, au Canada;
 - 3 médecins vétérinaires diplômés hors Québec, aux États-Unis;
- reconnaître l'équivalence de formation dans 17 dossiers académiques de candidats détenteurs de diplôme délivré par des établissements d'enseignement non agréés par l'ACMV et l'AVMA, dont :
 - 12 médecins vétérinaires diplômés hors Québec, en Europe;
 - 2 médecins vétérinaires diplômés hors Québec, en Amérique du Sud;
 - 1 médecin vétérinaire diplômé hors Québec, en Amérique Centrale;
 - 1 médecin vétérinaire diplômé hors Québec, au Moyen-Orient;
 - 1 médecin vétérinaire diplômé hors Québec, en Afrique.

Toutes ces recommandations ont été entérinées par les administrateurs.



FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

MEMBRES :

Le comité est formé de représentants de la Faculté de médecine vétérinaire et de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Au cours du présent exercice, les représentants étudiants de la Faculté n'ont pas été nommés en l'absence de rencontre officielle prévue au calendrier des activités.

MANDAT :

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire*, le mandat du comité consiste à faire des recommandations à l'Ordre, à la Faculté, à l'Office des professions, de même qu'aux universités et au ministère de l'Éducation sur le programme d'études, les examens, les stages de formation, les examens professionnels et la formation continue.

RÉALISATIONS :

Le comité n'a pas tenu de réunion officielle au cours de l'année, mais a entrepris des travaux de consultation afin d'effectuer une restructuration en profondeur du contenu des cours de philosophie, de psychologie et de droit vétérinaire du premier cycle afin qu'ils représentent davantage la réalité de la profession. Les cours seront revus et reformulés avec la collaboration du Service des affaires professionnelles de la Faculté, du Bureau du Syndic et du Service du développement professionnel de l'OMVQ.

La directrice du développement professionnel a également participé au groupe de travail qui pilote un projet de formation dans le domaine des compétences sociales : le projet *Initiation au leadership vétérinaire (ILV)*. Cette formation vise à initier les étudiants admis en 1^{re} année à l'importance d'acquérir et de développer des habiletés « humaines » tout au long de leur programme d'études de premier cycle en médecine vétérinaire.

De plus, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la *Loi 14* pour favoriser l'accès à la profession pour les médecins vétérinaires diplômés hors Québec, l'Ordre a tenu trois réunions de réflexion conjointement avec des représentants du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Faculté de médecine vétérinaire. Avec l'aide financière du MICC, des projets sont déjà en cours de réalisation afin d'atteindre les objectifs d'amélioration de l'intégration des médecins vétérinaires diplômés hors Québec au sein de notre profession, dont :

- la rédaction d'un Guide et la tenue d'une journée d'accueil et d'information sur le processus d'admission à l'Ordre ou aux études en cours de programme à la Faculté;
- l'optimisation du site Internet de l'Ordre pour améliorer la transmission des informations d'admission aux candidats alors qu'ils sont encore dans leur pays d'origine avant même d'entreprendre des démarches d'immigration;

- la création d'un atelier d'aide à la réussite à la partie pratique de l'Examen du Bureau national des examinateurs;
- la possibilité de la création d'un programme pour l'obtention d'un certificat de mise à niveau des connaissances en hygiène et salubrité des viandes donnant ouverture à un permis d'exercice restreint dans ce domaine d'exercice exclusivement.

SPÉCIALISTES

MEMBRES :

Dr Jacques Dupuis, président
Dr Michel Desnoyers
Dre Monique Doré
Dr Pierre-Grégoire Dubé
Dr Serge Messier
Dr Mihály Szöke
Dr Denis Vaillancourt

MANDAT :

Le comité a pour mandat d'examiner les demandes de certificat de spécialiste, d'évaluer les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation, de recommander au Bureau de reconnaître les équivalences acceptables et de répondre aux demandes du Bureau concernant les dossiers touchant les spécialistes.

RÉALISATIONS :

Conformément à la recommandation du président du comité des spécialistes, les administrateurs du Bureau ont délivré un certificat de spécialiste dans la discipline de la chirurgie des animaux de compagnie.



COMITÉS AD HOC

INCORPORATION PROFESSIONNELLE (LOI 69)

MEMBRES :

M. Réjean Pedneault, président
Dr Christian Cloutier
Dre Christiane Gagnon
Dr Yves Gosselin
Dre Sylvie Latour
Dr Georges Lemire
Dre Jadwiga Poray-Wrzesinska
Dr Roger Sauvé

MANDAT :

Le comité a pour mandat d'étudier les enjeux et possibilités qu'engendre la *Loi 169* sur l'exercice d'une profession en société pour les médecins vétérinaires et de faire rapport au Bureau.

RÉALISATIONS :

Après de multiples remaniements techniques et deux consultations auprès des membres, le projet de *Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société* ainsi que les modifications au *Code de déontologie*, ont été à nouveau officiellement adoptés dans les deux langues, à la satisfaction de l'Office des professions du Québec. Le débloccage récent par le gouvernement des projets de règlements d'exercice en société soumis par les ordres annonce une adoption imminente.

TECHNICIENS EN SANTÉ ANIMALE

MEMBRES :

Dre Christiane Gagnon, présidente
Dr Jean-Luc Laberge
Dre Sylvie Latour
M. Réjean Pedneault

MANDAT :

Le comité a comme objectif d'investiguer les avenues pour autoriser les techniciens en santé animale à poser certains actes vétérinaires. Le mandat du comité de travail consiste à :

- évaluer les paramètres législatifs;
- évaluer des avenues potentielles de fonctionnement et de structure;
- identifier des mécanismes de contrôle et de subordination;
- évaluer les conséquences administratives, financières, humaines et matérielles reliées.

RÉALISATIONS :

Au terme de plus d'une décennie de travaux, le *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires* a été déposé pour la première fois à titre de projet dans la *Gazette officielle du Québec*, le 4 octobre 2006. Une version définitive, ayant reçu l'aval de l'Office des professions du Québec, a été transmise au gouvernement au terme de cet exercice et devrait être mise en vigueur sous peu. Les médecins vétérinaires pourront enfin bientôt exploiter tout le potentiel de l'apport des techniciens en santé animale à leurs pratiques pour le plus grand bénéfice des clientèles.

COMITÉ CONJOINT AVEC L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

MEMBRES :

Dre Christiane Gagnon
Dr Yves Gosselin
Dr Jean-Luc Laberge
M. Réjean Pedneault
et quatre représentants nommés par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

MANDAT :

Le comité a pour mandat de maintenir un lien constant entre les deux ordres et d'être une table de discussion à propos de toute question de nature professionnelle d'intérêt commun.



RÉVISION DU PROCESSUS ÉLECTORAL

MEMBRES :

Dr Michel Major, président
Dre Micheline Filion Carrière
Me Marc Garon
M. Réjean Pedneault

MANDAT :

Le comité a pour mandat d'évaluer l'actuel processus électoral ainsi que la carte électorale et de formuler des propositions de modifications au Bureau, s'il y a lieu.

RÉALISATIONS :

En 2005-2006, il a procédé à la compilation des textes réglementaires et il a établi une liste des problématiques pour lesquelles la réglementation devra être étudiée.

Les travaux du comité ont été suspendus temporairement pendant la période de l'exercice financier 2006-2007.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

MEMBRES :

M. Paul-André Dorval
Dre Christiane Gagnon
Dr Yves Gosselin
Dr Jean-Luc Laberge
Dr Georges Lemire

MANDAT :

Le comité a comme mandat l'étude de la problématique des rabais, ristournes et conflits d'intérêts potentiels à l'égard des médicaments destinés aux animaux.

RÉALISATIONS :

L'Ordre a convié ses membres à un forum interactif visant à une réflexion collective sur les situations de conflits d'intérêts afin d'apprendre à les identifier, à les gérer et à éviter les pièges.

Cet exercice a conduit les praticiens à examiner leurs habitudes de pratique sous un angle structuré et novateur de l'éthique professionnelle.

La réflexion se poursuivra au cours du prochain exercice.

LOI 14

MEMBRES :

Dre Christiane Gagnon, présidente
Dre Suzanne Breton
Dr Éric Norman Carmel
Dr Jacques Dupuis
Dr Jean Piérard
Dr Yves Robinson
Dr André Trépanier

MANDAT :

- Évaluer la pertinence pour l'Ordre de se prévaloir des nouvelles dispositions réglementaires relatives à la délivrance de permis;
- formuler des recommandations sur un éventuel projet de règlement autorisant la délivrance de permis sur permis et d'en préciser les conditions et modalités, s'il y a lieu;
- formuler des recommandations sur un éventuel projet de règlement sur les permis restrictifs permanents (permis spéciaux) et d'en préciser les conditions et modalités, s'il y a lieu;
- revoir les conditions d'émission de permis temporaires restrictifs à la lumière des nouvelles mesures législatives;
- revoir les procédures de reconnaissance d'une équivalence et établir un mécanisme réglementaire de révision des décisions, et;
- déposer un rapport de recommandations au Bureau d'ici la fin du mois de juin 2007.

RÉALISATIONS :

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année. Afin de soumettre au Bureau des recommandations adaptées aux besoins spécifiques de la profession et aux attentes de la population, le comité a exploré les avenues suivantes :

- Octroi de permis sur permis;
- octroi de permis par reconnaissance d'équivalence pour les candidats diplômés des écoles françaises;
- création d'une catégorie de permis spéciaux permanents incluant un permis de spécialiste, un permis facultaire et un permis spécial en hygiène des viandes;
- création d'une catégorie de permis temporaire restrictif.

Le comité recommandera également de former un comité de révision des décisions d'équivalence faites par le comité administratif ou le Bureau, par des personnes autres que celles qui l'ont rendue.



MEMBRES ACTIFS INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2007

RÉPARTITION SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LES FONCTIONS PRINCIPALES

Régions électorales (voir note)	01	02	03	04	05	06	07	08	09	H	F	TOTAL
Pratique des grands animaux	27	9	45	0	13	33	10	48	7	150	42	192
Pratique bovine	30	8	59	0	10	27	4	45	4	138	49	187
Pratique ovine et caprine	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1
Pratique porcine	0	2	12	2	0	12	3	19	3	36	17	53
Pratique équine	1	4	6	2	11	4	3	32	3	34	32	66
Pratique aviaire	0	1	2	0	0	1	2	3	1	4	6	10
Pratique des animaux aquatiques	1	0	0	0	0	1	0	1	0	1	2	3
Pratique des petits animaux	50	72	90	202	113	38	98	284	21	350	618	968
Pratique canine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pratique féline	1	3	0	5	0	0	0	1	0	0	10	10
Pratique des oiseaux exotiques	0	1	0	4	0	0	0	1	0	1	5	6
Enseignement	2	0	0	1	0	0	0	35	1	26	13	39
Recherche	0	5	1	8	0	0	2	21	8	23	22	45
Inspection des viandes	9	5	18	19	8	19	13	38	5	80	54	134
Contrôle des épizooties	6	11	8	2	10	2	3	13	10	31	34	65
Laboratoire de diagnostic	0	5	1	5	0	0	1	19	2	13	20	33
Animaux de laboratoire	0	1	0	9	2	0	1	4	2	8	11	19
Animaux sauvages et zoologiques	1	1	0	1	1	0	0	3	2	3	6	9
Médecine industrielle	0	0	1	0	1	1	1	1	0	3	2	5
Médecine de l'environnement	0	0	0	1	2	0	0	0	0	3	0	3
Enseignement collégial (TSA)	12	2	10	3	8	1	2	9	0	12	35	47
Administration	0	12	3	6	5	0	6	22	6	25	35	60
Animaux exotiques de compagnie	0	0	0	1	0	0	0	4	0	1	4	5
Élevages exotiques	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1
Autres	2	3	4	5	2	1	2	19	8	21	25	46
TOTAL :	142	145	260	276	186	141	151	623	83	964	1043	2007

Note :

- 01 = Est
- 02 = Québec
- 03 = Mauricie, Bois-Francs et Estrie
- 04 = Montréal
- 05 = Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides
- 06 = Chaudière-Appalaches
- 07 = Laval et Lanaudière
- 08 = Montérégie
- 09 = Autres



STATISTIQUES

MEMBRES ACTIFS AU 31 MARS 2007

- Hommes : 964
- Femmes : 1043

RÉPARTITION DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES SELON LEUR STATUT PROFESSIONNEL

- Actifs : 2007
Médecins vétérinaires actifs décédés en cours d'année : 2
- Retraités :
Médecins vétérinaire retraités décédés en cours d'année : 4

PERMIS PERMANENTS ÉMIS DURANT L'ANNÉE

86

PERMIS TEMPORAIRES ÉMIS DURANT L'ANNÉE

39

CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE ÉMIS DURANT L'ANNÉE

1

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DÉCÉDÉS DURANT L'ANNÉE

- Dr Paul-Émile Belley (diplômé de l'Université de Montréal en 1952)
- Dr Yvan Gagné (diplômé de l'Université de Montréal en 1977)
- Dr J.A. Lucien Gonneville (diplômé de l'Université de Montréal en 1939)
- Dr Roland-Paul Jobin (diplômé de l'Université de Montréal en 1953)
- Dr Jean-Baptiste Phaneuf (diplômé de l'Université de Montréal en 1955)
- Dr Grigore-Sorin Stan (diplômé de l'Université de Montréal en 2004)

LE MONTANT DE LA COTISATION AU 31 MARS 2007

650 \$ + taxes



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Saint-Hyacinthe,
le 25 avril 2007

Verrier Paquin Hébert
Saint-Hyacinthe SENCRL
VERRIER PAQUIN HÉBERT
SAINT-HYACINTHE SENCRL
Comptables agréés



Résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2007		2006	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
Produits				
Administration générale (annexe A)	1 265 735 \$	- \$	1 265 735 \$	1 221 907 \$
Inspection professionnelle	5 800	-	5 800	3 875
Développement professionnel	11 808	-	11 808	13 708
Publications (annexe B)	206 001	-	206 001	199 310
Communications	17 106	-	17 106	16 583
Congrès	269 479	-	269 479	258 815
Immeuble	75 955	-	75 955	73 866
Revenus de placements (annexe C)	54 473	14 337	68 810	46 948
Ristourne de l'assureur afférent à l'exercice	-	91 314	91 314	41 076
Gain sur ajustement de la provision pour réclamations	-	-	-	5 719
	1 906 357	105 651	2 012 008	1 881 807
Charges				
Administration générale (annexe D)	518 119	31 558	549 677	560 703
Frais non récurrents	111 522	-	111 522	-
Bureau et comités (annexe E)	77 525	-	77 525	61 541
Bureau du syndic (annexe F)	294 023	-	294 023	243 133
Inspection professionnelle (annexe G)	191 008	-	191 008	152 361
Développement professionnel (annexe H)	86 747	-	86 747	92 849
Publications (annexe I)	177 228	-	177 228	175 778
Communications	47 713	-	47 713	50 520
Congrès	248 988	-	248 988	243 373
Immeuble (annexe J)	166 943	-	166 943	125 323
Activités annuelles (annexe K)	6 431	-	6 431	5 934
	1 926 247	31 558	1 957 805	1 711 515
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(19 890) \$	74 093 \$	54 203 \$	170 292 \$

(Voir les notes complémentaires)



Évolution des soldes de fonds
pour l'exercice terminé le 31 mars

2007

	Fonds d'administration					Total
	Investis en immobilisations corporelles	Affectés	Non affectés	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	
Solde au début	460 083 \$	65 000 \$	193 820 \$	343 385 \$	245 074 \$	1 307 362 \$
Transferts du Fonds d'assurance responsabilité	-	-	245 074	-	(245 074)	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(25 128)	-	5 238	74 093	-	54 203
Investis en immobilisations corporelles	38 237	-	(38 237)	-	-	-
Affectation d'origine interne	-	(65 000)	65 000	-	-	-
Solde à la fin	473 192 \$	- \$	470 895 \$	417 478 \$	- \$	1 361 565 \$

2006

	Fonds d'administration					Total
	Investis en immobilisations corporelles	Affectés	Non affectés	Fonds de gestion du risque	Fonds d'assurance responsabilité	
Solde au début	467 534 \$	- \$	114 283 \$	320 316 \$	234 937 \$	1 137 070 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(40 188)	-	177 274	23 069	10 137	170 292
Investis en immobilisations corporelles	32 737	-	(32 737)	-	-	-
Affectation d'origine interne	-	65 000	(65 000)	-	-	-
Solde à la fin	460 083 \$	65 000 \$	193 820 \$	343 385 \$	245 074 \$	1 307 362 \$

(Voir les notes complémentaires)



Bilan
au 31 mars

	2007		2006	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	1 480 227 \$	- \$	1 480 227 \$	1 801 141 \$
Clients	84 760	7 000	91 760	81 917
Avances au Fonds d'administration (note 3)	-	290 389	-	-
Avances au Fonds de gestion du risque	43 743	-	-	-
Frais payés d'avance	20 930	-	20 930	13 403
	1 629 660	297 389	1 592 917	1 896 461
Placements (note 4)	98 137	454 221	552 358	446 772
Immobilisations corpo- relles (note 5)	668 124	-	668 124	685 652
	2 395 921 \$	751 610 \$	2 813 399 \$	3 028 885 \$

Au nom du conseil d'administration :

C. Trudeau-Lapierre

....., présidente

(Voir les notes complémentaires)



Bilan
au 31 mars

	2007		2006	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
PASSIF				
Passif à court terme				
Créditeurs (note 6)	173 316 \$	290 389 \$	463 705 \$	584 088 \$
Dû au Fonds de gestion du risque (note 3)	290 389	-	-	-
Dû au Fonds d'administration générale (note 3)	-	43 743	-	-
Produits perçus d'avance	793 197	-	793 197	911 866
Dettes à long terme	32 735	-	32 735	30 635
	1 289 637	334 132	1 289 637	1 526 589
Dettes à long terme (note 7)	162 197	-	162 197	194 934
	1 451 834	334 132	1 451 834	1 721 523
Solde des fonds				
Investis en immobilisations corporelles	473 192	-	473 192	460 083
Non affectés	470 895	-	470 895	193 820
Affectés	-	-	-	65 000
Fonds de gestion du risque	-	417 478	417 478	343 385
Fonds d'assurance responsabilité	-	-	-	245 074
	944 087	417 478	1 361 565	1 307 362
	2 395 921 \$	751 610 \$	2 813 399 \$	3 028 885 \$

(Voir les notes complémentaires)



Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	54 203 \$	170 292 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	25 128	40 188
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	(256 422)	1 233 341
	(177 091)	1 443 821
Activités de financement et d'investissement		
Remboursement de la dette à long terme	(30 637)	(28 672)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 600)	(4 065)
Acquisition de placements	(105 586)	(8 453)
	(143 823)	(41 190)
Diminution nette de l'encaisse	(320 914)	(1 402 631)
Encaisse au début	1 801 141	398 510
Encaisse à la fin	1 480 227 \$	1 801 141 \$



1. Statut et nature des activités

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

Constataion des produits

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel et des communications sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de publications sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans le journal, la revue et le répertoire des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.



2. Principales conventions comptables (suite)

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les frais généraux sont répartis en fonction des salaires du personnel travaillant au bureau de l'Ordre.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthodes d'amortissement	Durées/Taux
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

3. Avances et dus interfonds

Les avances et dus interfonds ne portent pas intérêts.



4. Placements

	2007	2006
Placements de portefeuille, à la valeur d'acquisition :		
Actions cotées en bourse (valeur boursière 174 415 \$, 151 179 \$ en 2006)	98 137 \$	98 202 \$
Fonds – La Capitale, portant intérêts au taux des obligations du Canada majoré de 0,50 % avec un taux minimum de 4 %	454 221	348 570
	552 358 \$	446 772 \$

5. Immobilisations corporelles

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	85 000 \$		85 000 \$	85 000 \$
Bâtiment	704 743	142 693	562 050	579 668
Mobilier de bureau	50 507	37 556	12 951	16 189
Matériel informatique	112 031	103 908	8 123	4 795
	952 281 \$	284 157 \$	668 124 \$	685 652 \$

Selon l'évaluation municipale pour 2007, le terrain est évalué à 106 200 \$ et le bâtiment à 635 900 \$.

6. Créditeurs

	2007	2006
Fournisseurs	31 717 \$	40 054 \$
Charges sociales	1 695	-
Jetons et honoraires	13 276	34 011
Frais courus	44 645	38 880
Intérêts courus	1 100	1 273
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	80 883	114 956
Prime d'assurance responsabilité	290 389	354 914
	463 705 \$	584 088 \$



7. Dette à long terme

	2007	2006
Emprunt de 400 000 \$, remboursable par versements mensuels de 3 727 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 6,65 %, échéant en mai 2012, renégociable en octobre 2008, garanti par le terrain et le bâtiment d'une valeur nette comptable de 647 050 \$	194 932 \$	225 569 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(32 735)	(30 635)
	162 197 \$	194 934 \$

Les versements en capital exigibles sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2008	32 735 \$
2009	34 980 \$
2010	37 378 \$
2011	39 941 \$
2012	42 680 \$

8. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2007	2006
Débiteurs	(9 843) \$	36 707 \$
Frais payés d'avance	(7 527)	226
Créditeurs	(120 383)	431 664
Produits perçus d'avance	(118 669)	770 463
Provision pour réclamations	-	(5 719)
	(256 422) \$	1 233 341 \$

Intérêts payés

	2007	2006
Intérêts payés	10 900 \$	14 606 \$



9. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque contrepartie.

Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt de l'Ordre est limité.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des clients, des créditeurs et des produits perçus d'avance correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est de 161 189 \$ lorsqu'on l'actualise au taux du marché qui correspond approximativement à 7 % en date du 31 mars 2007 pour des emprunts semblables.

10. Éventualités

Litige

Une mise en demeure a été déposée contre l'Ordre par deux membres qui allèguent avoir perdu des revenus. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Selon l'Ordre, la mise en demeure est non fondée. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.



Annexe A
Administration générale

	2007		2006
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Cotisations des membres	1 228 406	\$	1 190 529
Inscriptions, admissions et examens	18 874		15 460
Amendes	13 974		1 188
Autres	4 481		14 730
	1 265 735	\$	1 221 907

Annexe B
Publications

	2007		2006
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Journal	141 563	\$	146 791
Revue	21 398		15 124
Répertoire des membres	43 040		37 395
	206 001	\$	199 310

Annexe C
Revenus de placements

	2007			2006	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total	
Intérêts – La Capitale	-	14 337	14 337	11 886	\$
Intérêts - autres	50 422	-	50 422	31 111	
Dividendes	4 051	-	4 051	3 951	
	54 473	14 337	68 810	46 948	\$



Annexe D
Administration générale

	2007		2006	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
Salaires et charges sociales	348 772 \$	22 048 \$	370 820 \$	330 024 \$
Fournitures	8 658	-	8 658	10 484
Frais de courrier	15 912	780	16 692	12 736
Délégation, déplacements et représentation	14 992	-	14 992	23 496
Contribution au conseil interprofessionnel	9 588	-	9 588	9 014
Impression	7 446	2 015	9 461	8 626
Services professionnels	41 750	2 100	43 850	41 083
Comité des sinistres	-	549	549	110
Assurances	3 270	-	3 270	3 270
Frais bancaires	1 638	-	1 638	1 501
Abonnement	2 107	-	2 107	2 039
Frais de cartes de crédits	13 406	4 066	17 472	30 424
Télécommunications	10 779	-	10 779	12 672
Service ménager	6 654	-	6 654	6 369
Créances douteuses	1 397	-	1 397	96
Entretien et réparations – meublier de bureau	12 061	-	12 061	27 547
Perfectionnement	7 548	-	7 548	14 011
Examens	4 631	-	4 631	4 631
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	7 510	-	7 510	22 570
	518 119 \$	31 558 \$	549 677 \$	560 703 \$



Annexe E
Bureau et comités

	2007		2006
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Bureau	27 640 \$		28 857 \$
Administratif	5 335		3 171
Arbitrage	200		-
Rémunération	200		150
Discipline	8 760		5 463
Révision des plaintes	1 099		421
Admission	246		-
Inspection professionnelle	21 418		11 351
Revue	200		493
Formation en médecine vétérinaire	-		350
Bien-être des animaux	5 545		4 309
Spécialistes	959		-
Reconnaissance du mérite	191		1 186
Comités ad hoc	5 732		5 790
	77 525 \$		61 541 \$

Annexe F
Bureau du syndic

	2007		2006
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	251 459 \$		216 014 \$
Entretien d'équipements	2 066		968
Fournitures et poste	1 076		1 674
Délégation, déplacements et représentation	4 360		2 648
Télécommunications	1 428		1 227
Services juridiques	31 388		20 452
Investigateurs	1 796		-
Expertise/témoins	450		150
	294 023 \$		243 133 \$



Annexe G Inspection professionnelle

	2007		2006
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	92 544 \$		97 297 \$
Fournitures et poste	1 484		921
Télécommunications	95		59
Honoraires - inspecteurs	69 850		39 398
Frais de déplacements - inspecteurs	27 035		13 838
Impression	-		848
	191 008 \$		152 361 \$

Annexe H Développement professionnel

	2007		2006
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	80 113 \$		85 162 \$
Formation à distance	891		700
Délégation, déplacements et représentation	635		776
Fournitures et poste	1 471		1 269
Impression	3 562		4 874
Frais de cartes de crédit	75		68
	86 747 \$		92 849 \$

Annexe I Publications

	2007		2006
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	65 458 \$		63 152 \$
Rédaction	14 550		14 296
Fournitures et poste	23 932		21 521
Délégation, déplacements et représentation	109		17
Télécommunications	-		12
Traduction	-		1 756
Impression	73 129		74 958
Autres	50		66
	177 228 \$		175 778 \$



Renseignements complémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe J
Immeubles

	2007	2006
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Assurances	4 481 \$	4 849 \$
Énergie	36 189	31 756
Entretien et réparations	73 540	34 241
Taxes et permis	23 115	23 037
Intérêts sur la dette à long terme	12 000	13 822
Amortissement	17 618	17 618
	166 943 \$	125 323 \$

Annexe K
Activités annuelles

	2007	2006
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Assemblée générale	504 \$	422 \$
Rapport annuel	4 714	4 493
Remise des licences	1 213	1 019
	6 431 \$	5 934 \$



L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Sa raison d'être

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme constitué en vertu du *Code des professions* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires* qui regroupe tous les médecins vétérinaires du Québec pour assurer la protection du public.

Sa mission

Promouvoir une médecine vétérinaire de qualité pour protéger le public et pour contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

Ses moyens

Contrôler l'admission à l'exercice, la formation continue, l'inspection professionnelle, la déontologie et la discipline en appliquant les règlements adoptés pour le faire.



Ordre des médecins vétérinaires du Québec

800, avenue Ste-Anne, bureau 200

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

Téléphone : 450-774-1427 / 1-800-267-1427

Télécopieur : 450-774-7635

Site Internet : www.omvq.qc.ca

Courriel : omvq@omvq.qc.ca

